

PROVINCE SUD	ARRIVEE LE .									
direction de	N° 52888 25 AOUT 2016									
l'environnement	Dir.	CE cote EN	CM Projets Travaux	CE Com.	SGN	SAF	SICER	SCBT	PPRB	FZF
AFFECTE							<input checked="" type="checkbox"/>			
COPIE										
OBSERVATIONS	JM 26/08 BICPE 05/19 → MC 29/08 Précohomat enote IPPB STP									

PROVINCE SUD - DENV
BP L1
98849
NOUMEA CEDEX

À l'attention de MR
Chef du Bureau des IC

Nouméa, le 22 Août 2016
N/Réf. : ASS/25/16/FP

OBJET : Porter à connaissance – Mise en place ou ajustements des suivis environnementaux liés aux stations d'épuration Baie Sainte Marie et James Cook.

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion qui s'est tenue dans nos locaux en présence de représentants de la Calédonienne des Eaux, la Ville de Nouméa, la Direction de l'Environnement de la Province Sud et de GINGER SOPRONER, nous vous confirmons la mise en œuvre, dès aujourd'hui, des suivis environnementaux présentés, à savoir :

Suivi environnemental de la station d'épuration James Cook :

- Suivi semestriel de la qualité des eaux de surface (0-1m de profondeur) sur 3 stations (1, 2 et 6 de l'arrêté ICPE) avec les paramètres pH, O2dissous, salinité, turbidité, NO3, PO4, Chlorophylle a et MES. Les campagnes de terrain seront illustrées par des photographies numériques et les conditions météorologiques du jour du prélèvement ainsi que des 24 à 48h précédentes seront également relevées ;
- Suivi semestriel biologique par méthode LIT / Recouvrement du substrat sur 3 stations (1, 2 et 6 de l'arrêté ICPE) ;

Suivi environnemental de la station d'épuration Baie de Sainte Marie :

- Suivi trimestriel de la qualité des eaux de surface (0-1m de profondeur) sur 7 stations de l'étude d'impact avec les paramètres pH, O2dissous, salinité, turbidité, NO3, PO4, Chlorophylle a et MES. Les campagnes de terrain seront illustrées par des photographies numériques et les conditions météorologiques du jour du prélèvement ainsi que des 24 à 48h précédentes seront également relevées ;
- Suivi semestriel biologique par méthode LIT / Recouvrement du substrat sur le récif situé au niveau de la pointe de Ouémo ;
- Cartographie haute résolution des mangroves sur la base d'images satellites d'archive : état initial avant STEP (2011), état actuel 2016 et constat des différences – Secteur de la mangrove de Ouémo.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir prendre en compte ces ajustements et modifier de fait les arrêtés d'autorisation ICPE relatif à ces stations.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CDE

Le Responsable Agence Assainissement